



Surconsommation d'eau pièce défectueuse garantie

Par **eljemar**, le **31/01/2013** à **15:41**

Bonjour, alors voilà mon problème : en mars 2012 je me suis aperçue que le compteur d'eau tournait anormalement. j'ai fait appel au plombier qui a trouvé l'origine de la fuite, à savoir le groupe de sécurité défectueux sur le chauffe eau. La pièce a été changée et j'ai informé l'installateur du sinistre du fait que j'étais encore sous garantie. Malgré tout cela, j'ai reçu avant hier un virement de mon assurance de 350 euros, à titre gracieux!

Or, le préjudice s'élève à plus de 1000 euros mais mon assurance ne veut rien savoir, alors que je leur ai demandé de porter un recours à l'assurance adverse du fait que le matériel est sous garantie. Que dois-je faire afin de récupérer mon argent? Suis-je dans mon bon droit du fait que le matériel était sous garantie et qu'il était impossible de détecter la fuite? Je vous remercie pour vos conseils, cordialement